

# L'IMPARTIAL.

JOURNAL LITTÉRAIRE, SCIENTIFIQUE, COMMERCIAL ET D'AGRICULTURE.

UTILE DULCI.

VOL. I. LAPRAIRIE, JEUDI, 29 JANVIER, 1835. N° 10.

## POÉSIE.

### UNE FÊTE DE VILLAGE, EN BELGIQUE.

UNIE à mille voix qui viennent frapper l'air,  
De la cloche argentine entends-tu le son clair ?  
Du Village voisin c'est aujourd'hui la fête ;  
A la danse, au plaisir tout le monde s'apprête.  
Les jeunes gens du lieu, dans l'espoir d'être vus  
De leurs plus beaux habits sont déjà revêtus.  
Sur la place publique, assemblés dès l'aurore,  
A l'heure du service, on y retrouve encore  
Les hommes plus âgés, dont le plaisir constant  
Est de fixer le prix du seigle et du froment.  
On peut lire pourtant sur leur joyeux visage  
L'attente d'un plaisir, dont ils n'ont pas l'usage.  
Mais des cloches du Temple un double ébranlement  
Du service divin annonce le moment,  
Pour arriver à tems, on se hâte, on se presse,  
Car on ne vit jamais, dit-on, telle grand'messe :  
Deux haut bois de la ville et deux racleurs du lieu  
Vent unir leurs talens, pour la gloire de Dieu.  
Les beautés du Village arrivent à la file  
Et la mère toujours accompagne sa fille.  
Le Saint Pasteur vêtu de ses longs voiles blancs,  
Apparaît ; aussitôt règne dans tous les bancs  
Un saint recueillement, et chacun en silence  
Attend avec respect que l'office commence.  
Mais je m'arrête ici ; sur un pareil sujet,  
Tout poète léger ne peut qu'être indiscret.  
Chacun sort satisfait et gagne sa demeure  
Car du joyeux banquet bientôt va sonner l'heure.  
Chaque famille attend, du Village voisin,  
Un parent, un ami pour s'asseoir au festin ;  
On se place et chacun l'orgne avec complaisance,  
L'animal qu'avec soin on engraisa d'avance.  
La bière et le claret circulent tour-à-tour,  
Et la gaité s'accroît, à chaque nouveau tour.  
Près de sa beille assis, par une chance heureuse,  
Chaque garçon lui conte une histoire amoureuse.  
Les vieillards, plus rassis, parlent de la saison  
Et de l'aspect riant offert par la moisson.  
Mais un nouvel appel bientôt se fait entendre,  
Pour la seconde fois, au Temple il faut se rendre.  
Un groupe de chanteurs, animés par le vin,  
De leurs bruyantes voix, font frémir le lutrin.  
L'orchestre cette fois, fait encor des merveilles  
Et racle un TE DEUM qui charme les oreilles.  
Après avoir rempli ces soins religieux,  
On entend éclater mille transports joyeux :  
On se rend en tumulte à la verte prairie,  
Qui pour les jeux du jour, fut de si long tems choisie.  
Là, d'arbres bien touffus les ramaux protecteurs,  
D'un soleil trop brillant tempèrent les ardeurs.  
Un théâtre élevé sur deux échafaudages,  
Est décoré de fleurs et couvert de feuillages :  
L'orchestre en cette enceinte, à peine a pénétré,  
Que vingt couples joyeux s'élancent sur le pré.  
Au premier coup d'archet, les jambes en cadence,  
Précipitent les pas d'une folâtre danse.

Le plumet au chapeau, les MANAGERS du jour,  
Dirigent le quadrille, en font cent fois le tour.  
Dans un endroit voisin, on voit l'agile boule  
Qui dans neuf trous divers, sans cesse va, vient, roule.  
Suspendue plus loin, à hauteur de mi-mat,  
Sur cinq quilles de front, elle tombe et s'abat.  
Cent autres jeux divers amusent la jeunesse,  
Et mille cris joyeux marquent son allégresse.  
Mais, vois-tu du château les hôtes s'avancer  
Avec les Villageois ils viennent se mêler :  
Tu les verras bientôt, s'unissant à la danse  
Animer nos fermiers, leur marquer la cadence.  
Vois dans ce nombreux groupe et sous ce jeune ormeau  
Sur un siège élevé, la dame du château ;  
Remarque son maintien, sa noble contenance  
Et les transports joyeux qu'excite sa présence.  
Voir tout le monde heureux est son plus grand bonheur  
Et le plaisir commun fait tressaillir son cœur.  
De ce cœur généreux la noble bienfaisance  
Jamais d'un malheureux ne trompa l'espérance.  
Le pauvre et son amis, l'orphelin son enfant  
Et la religion est son guide constant.  
Souvent, auprès d'un lit, où gémit la souffrance,  
Son aspect consolant ramène l'espérance.  
Unissant mille attraits à l'amabilité,  
Elle fait l'ornement de la société.  
Pour faire d'elle enfin la partenaire fidèle  
D'une femme parfaite elle est le vrai modèle.  
Mais reportons les yeux sur nos joyeux danseurs,  
Leur nombre est augmenté de couples visiteurs,  
Qui, des hameaux voisins, arrivant à la file,  
Forment, sur le gazon, l'Anglaise et le quadrille.  
Voyez comme chacun craint de perdre un instant  
Qui pourrait le frustrer de son bonheur présent.  
Hélas ! des tems passés la triste expérience  
Leur apprend que le mal touche à la jouissance.  
Cependant, le soleil, touchant à l'horizon,  
Repand l'obscurité dans le fond du valon.  
Lorsque des monts voisins elle atteindra le faite,  
Au grand regret de tous, finira notre fête.  
Majestueuse meuse, ô rivage enchanté !  
Il m'en souvient encore de ce tems regretté,  
Où sur tes bords fleuris, me mêlant à la danse,  
Le présent, l'avenir n'étaient que jouissance.  
Je croyais mon bonheur à nul autre pareil,  
..... Je faisais un beau rêve..... affreux fut le reveil !  
Un bonheur pur marqua mon début dans la vie :  
Et l'espérance même aujourd'hui m'est ravie !

UN DES ED.

## MELANGES.

### INSTRUCTION.

#### Devoirs des Pères de Famille.

Le plus important de ses devoirs est de s'instruire, et d'instruire ses enfans et de leur donner bon exemple en toute occasion. Le second est d'être juste ; sans justice, plus de vertu et par conséquent plus de bonheur possible.

La vie d'un père de famille est un sacrifice continuel, ayant pour but le bien-être de ses enfans ; c'est pour eux qu'il doit travailler, et sa récompense est dans leur affection, leurs caresses et les soins qu'il en reçoit lorsqu'il est vieux.

Un père de famille doit être prudent ; sans la prudence, il est comme un pilote qui serait privé de la vue et sans gouvernail. Si au contraire il possède cette vertu, et qu'il applique aux besoins et au bonheur de sa femme et de ses enfans l'expérience des tems, la connaissance des hommes et des choses, qui constituent cette vertu, sa direction leur sera profitable et à lui-même. Il se conduira, et conduira les personnes qui lui sont chères, avec sécurité au milieu des écueils dont la vie est semée.

La tempérance, qui n'est pas moins utile au père de famille que la prudence, lui impose trois devoirs qu'il ne doit jamais enfreindre : le premier est d'être sobre, et de s'abstenir de tout excès de table, qui serait une source d'infirmités pour lui, de mauvais exemples pour ses enfans, de troubles d'emportemens scandaleux, destructifs de sa santé, de sa tranquillité et de sa considération ; le second consiste à se contenter des légitimes plaisirs auxquels il doit l'accroissement de sa famille, à s'interdire ces liaisons étrangères et funestes qui détachant du ménage, y portent le refroidissement, la haine, la jalousie, la désolation et la ruine ; même au sein des plaisirs permis, il est des bornes que lui prescrivent la nature et la raison, et que dans son propre intérêt il ne doit jamais dépasser ; le troisième devoir, prescrit par la tempérance au père de famille, a pour objet la modération, qui le sauvera lui et les siens des déceptions de l'ambition et des vains desirs de pouvoir et d'honneurs qui, au lieu de le rendre heureux, feraient le tourment de sa vie.

Loin de nous cependant la pensée de blâmer cette ambition bien entendue, cette noble et légitime émulation qui rend les hommes utiles les uns aux autres, et est un des plus puissans mobiles du monde social ; car c'est elle qui, soutenue par le génie, et tourmentée par le besoin d'une gloire solide, produit les grands hommes dans tous les genres et les grandes actions. Sans elle, il n'y aurait plus qu'inertie, végétation, absence totale d'activité, détérioration de l'homme, et mort sociale.

La richesse n'est pas désirable comme but, mais seulement comme moyen : c'est avec la richesse bien employées qu'on réunit le plus de moyens d'être utile à ses semblables, de servir sa patrie, de favoriser les sciences et les arts. L'homme qui acquiert des richesses par son travail, ne peut avoir pour lui-même un bénéfice égal à dix, qu'il ne rende cent à

la société. Son intérêt personnel se trouve ainsi confondu par un mélange heureux, dans la grande masse des intérêts publics.

Cette vie ne doit pas être apathique et oisive, mais toute d'action et de travail ; c'est la condition de notre humanité. La aussi se trouvent les véritables élémens de santé et de bonheur. Par le travail et l'activité, il écartera de sa maison le besoin, s'il est pauvre ; l'ignorance et l'ennui, s'il est riche.

La famille de l'homme actif est comme une ruche peuplée d'abeilles diligentes dont chacune, en travaillant pour elle, assure l'existence et le honneur des autres.

Au milieu des infirmités qui peuvent l'assiéger à toute instant, des revers de fortune et de tous les autres accidens auxquels il est exposé, le père de famille doit se montrer patient et courageux. S'il se fait une habitude de la patience, ses maux deviendront plus légers, et le retour au bien-être lui sera plus facile.

La patience, cette vertu du sage, ne doit cependant pas aller, surtout lorsqu'il s'agit de l'intérieur du ménage, jusqu'à la faiblesse. Que deviendra la famille, si le chef, celui qui doit la guider, la protéger, la défendre, manque de fermeté et de courage ? Son enfant court au précipice : ne fera-t-il aucun effort pour l'arrêter ? témoin des vices ou des écarts d'une personne qui lui est chère, en deviendra-t-il le complice par lâcheté ?

Par amour pour une paix scandaleuse, manquera-t-il à toutes les convenances et à ce qu'il se doit à lui-même ? Indiqué par la nature, pour être le protecteur de sa famille, il doit à ce titre, et pour son avantage, user de la plénitude de ses droits ; mais en usant sagement, équitablement et avec tous les ménagemens qui ne sont pas incompatibles avec son honneur et son devoir.

Le père de famille courageux ne s'exposera point sans nécessité au danger, car il se doit tout entier à sa famille ;

Qui brave le péril souvent s'y précipite,  
L'insensé le provoque et le sage l'évite.

mais un membre de cette famille est-il attaqué, ce sera comme s'il l'était lui-même. C'est alors qu'il s'armera de cette fermeté, de ce courage que rien n'effraie. Ici les animaux les plus timides lui serviront d'exemple. Sans être arrêté par l'instinct de sa faiblesse, l'oiseau se précipite sur l'animal cent fois plus fort que lui, qui vient attaquer ses petits ou sa douce compagne.

Résumons cet article, dans lequel se trouvent compris en abrégé tous les devoirs du chef de famille, devoirs qui, la plupart, sont communs à celle qu'il a choisie pour épouse. Guidée par son savoir et sa justice, surveillée par sa prudence, instruite par son exemple, à la tempérance, à la sobriété et aux bonnes mœurs, maintenue dans une utile harmonie par ses conseils et sa patience, défendu par son courage, excitée et soutenue par son activité et son amour du travail dirigée par lui vers une honnête et fructueuse industrie, cette famille heureuse sera le modèle de toutes les autres. Et comme une nation n'est que la réunion de plusieurs familles, la notre ainsi constituée offrira l'exemple de toutes les vertus.

## HISTOIRE.

### MEMOIRES HISTORIQUES SUR L'EMPEREUR ALEXANDRE ET LA COUR DE RUSSIE.

Publiés par Mme la Comtesse de Choiseul Gouffier, née comtesse de Tisenhaus, ancienne demoiselle d'honneur à la

COUR DE LL. MM. II. DE RUSSIE.

MARIAGE D'ALEXANDRE.—CONSPIRATION DU PALAIS.—MORT DE PAUL Ier.

[SUITE.]

Le véritable plan de la conspiration, du moins à ce que prétendaient les conjurés, n'allait pas jusqu'à vouloir priver l'empereur de la vie ; mais on se proposait, disaient-ils, de lui faire signer un acte d'abdication par lequel il consentirait à résigner la couronne entre les mains de l'héritier de l'empire, le grand-duc Alexandre, en se réservant la liberté de fixer sa résidence, soit aux environs de Pétersbourg, soit dans une province de l'empire, ou bien hors de la Russie, dans tel pays qui lui conviendrait.

Pahlen et les autres conjurés sentaient bien qu'ôter à un vaste empire son chef sans lui avoir assuré un successeur, était une idée impossible à admettre. Connaissant, d'un autre côté, le noble caractère d'Alexandre, ils espéraient peu lui faire accepter la régence ; secours cependant nécessaire à une nation que le malheureux Paul n'estimait pas assez, et que son imagination ardente traitait avec une sévérité excessive. Pahlen comprit que le seul moyen de parvenir à son but était de semer la division parmi la famille impériale, entre le père et les enfans, entre l'époux et l'épouse ; de conduire enfin l'esprit défiant de l'empereur à la mesure funeste d'exercer sur sa propre famille d'injustes, de cruelles persecutions. Cependant un des conjurés, pressé par les remords de sa conscience, effrayé peut-être des suites d'une entreprise si coupable, sans vouloir trahir ses complices, par une lettre anonyme, avertit l'empereur de la conspiration. Pénétré de la plus vive inquiétude, Paul manda aussitôt Pahlen. Celui-ci, qui avait médité d'avance la perfidie de ses réponses, se présente avec un sang-froid imperturbable devant son maître, et écoute, sans témoigner la plus légère émotion, tous les discours que la méfiance, l'inquiétude, la colère, faisaient tour à tour exhaler à Paul, et dont l'expression eût pu faire rentrer en lui-même un coupable moins endurci que lui. A ces mots de l'empereur : "Une conspiration se trame contre moi, et vous, gouverneur de Pétersbourg, vous l'ignorez ?" Il répond : "Pardonnez-moi, sire, non-seulement je ne l'ignore pas, mais je suis d'autant plus certain qu'elle existe, que moi-même j'en fais partie." A cet étonnant discours, l'anxiété, le doute et la surprise, se peignirent à la fois dans les traits de l'empereur. "Oui sire, continua Pahlen avec la même tranquillité, tous les fils de la conspiration me sont connus ; je suis du nombre des conjurés, mais c'est pour vous servir, pour défendre vos jours. Aucun des coupables ne peut échapper à ma vigilance et à la jus-

\* D'autres prétendent que ce fut Pahlen lui-même qui fit donner à Paul cet avis secret.

tice de votre majesté impériale. Les insensés courent à leur perte en méditant la votre." "Qui sont-ils ?" s'écria Paul, dont le trouble augmentait à chaque parole de son perfide confident. Sire, la prudence m'empêche de les nommer, mais après ce que j'ai eu l'honneur de dévoiler à votre majesté, j'ose me flatter qu'elle daignera m'accorder une confiance entière, et se reposer sur mon zèle du soin de veiller à sa sûreté. Cette phrase obscure n'était propre qu'à exciter davantage l'ardente curiosité de l'empereur, dont l'esprit égaré par la défiance, osa élever d'odieux soupçons sur la plus vertueuse épouse, sur des fils respectueux et soumis. Qui sont-ils ? répéta Paul avec la plus effrayante énergie ; qui sont-ils ? je veux le savoir. "Sire, dit Pahlen, en baissant la tête, le respect m'empêche de révéler d'augustes noms..." J'entends, reprit l'empereur d'une voix sourde et comme étouffée par une pénible émotion : je le pressentais... l'impératrice ? poursuivit-il, en attachant ses regards pénétrants sur Pahlen. Pahlen ne répond pas. Les grands-ducs Alexandre et Constantin ? Pahlen ne répond que par son silence. L'empereur se tait alors, et, de sa part, ce silence ne présageait que trop bien l'orage.

L'ordre d'arrêter l'héritier du trône et son auguste frère fut le premier arrêt que laissa échapper le courroux d'un père, qui se croyait si indignement trahi par tout ce qu'il avait de plus cher. "Quant à l'impératrice Marie, ajouta Paul d'un ton menaçant, j'en disposerai moi-même. Les grands-ducs devaient être conduits à la forteresse de... et l'impératrice dans un monastère.

En se privant ainsi volontairement des plus surs appuis de son trône et de sa vie, ce prince infortuné se livrait avec une confiance aveugle au traître qui allait décider de son sort. Fidèle et bon Pahlen, lui dit-il, en poussant un profond soupir, je m'abandonne à toi, veille sur ton maître qui t'en prie." En lisant ces mots, il entr'ouvrit ses bras, et Pahlen eut le parricide courage de recevoir cette marque d'affection que lui donnait le prince malheureux dont les jours étaient proscrits au fond de son cœur. En sortant de chez l'empereur, Pahlen courut rejoindre les conjurés, et les ayant tous rassemblés, il dit aux moins hardis de la troupe, pour réveiller leur fureur assoupie : "Le secret est éventé. Cependant il ignore la liste des conjurés ; mais qui peut nous répondre qu'un nouveau traître ne lui découvrirait pas tout le plan de notre entreprise ?— Si la vie vous est chère, croyez-moi, hâtons-nous de conclure ; hâtons-nous d'opérer la délivrance de l'empire. Ce traître dont parlait Pahlen n'était autre que lui-même. Cet homme, profondément artificieux, nourrissait le double projet de trahir son souverain ou les complices de sa trahison, selon les chances qui s'offriraient à lui. Dans le cas d'un événement imprévu, et si, à l'instant décisif, la fortune se déclarait contre les conjurés, son plan était d'arrêter les coupables et de dire à l'empereur : Sire, vous êtes sauvé, et ma tâche est remplie.

Après s'être entendu sur les mesures que leur dictait la prudence, les conjurés indiquèrent un terme prochain pour consommer leur crime.

[A CONTINUER]

## PHILOSOPHIE RELIGIEUSE.

### RELIGION.

Qu'est ce que la religion ? une philosophie sublime qui démontre l'ordre, l'unité de la nature, et s'explique l'énigme du cœur humain, le plus puissant mobile pour porter l'homme au bien, puisque la foi le met sous l'œil de la divinité, et qu'elle agit sur la volonté avec autant d'empire que sur la pensée, un supplément de la conscience qui commande, affermit et perfectionne toutes les vertus, établit de nouveaux rapports de bienfaisance sur de nouveaux liens d'humanité ; nous montre dans les pauvres des créanciers et des juges, des frères dans nos ennemis, dans l'être suprême un père ; la religion du cœur, la vertu en action, le plus beau de tous les codes de morale ; et dont tous les préceptes sont autant de bienfaits du ciel.

### IMMORTALITE DE L'AME.

La philosophie démontre qu'il y a dans l'homme un principe qui ne peut périr, mais que ce principe reparaisse dans un autre monde avec le même ordre de facultés et les mêmes lois qu'il avait dans celui-ci, qu'il y porte les conséquences des bonnes et des mauvaises actions qu'il a pu commettre ; que l'homme vertueux y conserve avec l'homme vertueux, que le méchant y souffre avec le méchant ; c'est là une probabilité sublime qui échappe peut-être à la rigueur de la démonstration, mais qu'autorisent et consacrent et le vœu secret du cœur et l'assentiment universel des peuples. Elles ne sont pas d'hier. Elles ne s'éteindront pas demain, ces naïves et nobles croyances qu'un indétructible besoin produit, répand, perpétue par les hommes comme un héritage sacré ; et, en vérité, ce serait une philosophie bien hautaine que celle qui défendrait au sage, à l'heure suprême, d'invoquer ces traditions, vénérables, et d'essayer de s'échapper lui-même de la foi de ses semblables et de ses espérances du genre humain.

VICTOR COSSIN.

## ANECDOTES DIVERSES

Nous garantissons la vérité de l'anecdote suivante. — C'est dans une ville d'Allemagne que le fait a eu lieu.

### ANECDOTE FISCALE.

Un peu de fiscalité se rencontre partout ; mais il y a des pas où elle est portée si loin, qu'il semble que l'art de vider les poches des gouvernés fasse toute la science des gouvernants. Brisquet le caniche, dont l'histoire va être racontée, vient d'en faire une funeste expérience. — Compagnon de son vieux maître, Brisquet avait toujours vécu dans la meilleure intelligence avec lui ; il venait de le perdre et, sa douleur était extrême. Cependant Brisquet était héritier ; cinq thalers par mois et la tutelle d'un ami de son maître assuraient son existence. Triste, écloppé, le pauvre animal avait à peine rejoint son nouveau gîte quand une décision du ministre des finances vint y troubler son repos.

Les employés du fisc, peu accoutumés à voir figurer dans un testament un chien comme légataire, n'avaient pas osé déterminer la classe dans laquelle on devait le placer, ni le droit qu'on pouvait exiger de lui ; il avait donc fallu en référer au ministre des finances lui-même. Cette lacune de la législation venait d'être comblée : une ordonnance en forme d'édit que Brisquet ne pouvant être héritier direct ni collatéral, rentrait dans la classe des donataires et qu'il devait payer 8 p. 100 de son legs. Or cinq thalers par mois faisaient soixante cécus par an, et un capital de 1200 thalers, Brisquet devait au fisc 96 thalers que le percepteur avait l'ordre d'exiger.

Nanti de la quittance au nom de M. Brisquet, l'huissier ne tarda pas à lui rendre visite ; mais un chien composait tout son avoir, et quelques morsures étaient tout ce qu'on en aurait pu tirer. L'exécution devenant difficile, besoin fut de s'éloigner au plus vite et de recourir une seconde fois à la suprême autorité. S. Exc. un peu embarrassée d'abord par l'obstacle que l'exécution de son ordonnance rencontrait, et ne voulant cependant pas abandonner les droits de fisc sur le legs de Brisquet, résolut de s'y prendre d'une autre manière. Le chien était inattaquable, mais l'ami du défunt, le tuteur de Brisquet, pouvait payer pour lui, il ne fallait que trouver une tournure pour l'y obliger. Le génie du fisc inspi-

ra la suivante. Un thaler par mois fut jugé devoir suffire pour le logement, la nourriture et les médicaments du vieux Brisquet, or le tuteur de ce pauvre animal profitait donc tous les mois de 4 thalers, ce qui en fait quarante-huit par an, et donne un capital de 960 thalers dont 8 p. cent reviennent au fisc. L'exécuteur reçut l'ordre d'exiger de l'homme que son humanité et son respect pour la dernière volonté d'un ami avait fait se charger d'un vieux chien malade, 6 thalers. Refus positif de payer cette somme, saisie, exécution, affiches pour la vente des meubles du tuteur de l'héritier Brisquet !

Dans son extrême perplexité, ce malheureux homme se résolut à prendre Brisquet sous ses bras et à se rendre à l'audience du ministre des finances. De vives contestations s'élevèrent à la porte avant de laisser passer Brisquet ; mais sa qualité d'héritier, dont il fut justifié aux huissiers de la chambre, lui en fit enfin permettre l'entrée. L'excellence parut, et Brisquet, l'organe de son tuteur, s'exprima avec beaucoup d'éloquence. — On représentera que son âge était avancé, sa santé mauvaise, que sa douleur était grande, et que peu de mois pouvaient mettre un terme à sa vie ; qu'alors 76 thalers exigés pour les droits de sa rente viagère n'auraient pas même été recouverts par le tuteur auquel on voulait les faire. Pendant que l'amitié plaidait ainsi sa cause, Brisquet, accoutumé à prendre ses aises, s'était établi sur le sofa de monseigneur. Grande fut la terreur de son nouveau maître, qui craignait que cette familiarité ne nuisît au succès de la requête ; mais il n'en fut rien ; monseigneur aimait les bêtes, et Brisquet n'était pas la première qui eût pris place sur son canapé ; la conversation continua donc comme si de rien n'était. Le principal argument du ministre était que le fisc ne devait jamais rien perdre ; que ce n'est pas sa faute si Brisquet est un chien, qu'il tient la place d'un homme dans le testament, et qu'il faut qu'il paie comme s'il l'était. — Mais, monseigneur, c'est un animal. — On ne connaît que sa qualité d'héritier. — Voyez son état. — Vous le soignerez et il reprendra des forces. — Soyez compatissant. — Les droits du fisc doivent rentrer, il faut qu'il paie. — Un chien n'a point d'argent. — Le legs en exige fait plus d'une année du revenu de Brisquet ; voyez son état, monseigneur, il ne vivra peut-être pas trois mois ; votre excellence voudrait-elle qu'un homme peu fortuné se privât du nécessaire pour faire un acte d'humanité, pour remplir un devoir ? — J n'entends rien à tout cela, je veux les droits du fisc.

Le tuteur était argoté, l'excellence était parleuse, la conférence fut longue ; mais le ministre ne voulant absolument rien diminuer de ses prétentions, l'honnête homme prit une résolution qui mettait le beau rôle de son côté. Eh ; bien monseigneur, dit-il, puisque votre excellence exige qu'on perçoive un droit rigoureux sur la subsistance d'un pauvre animal, puisqu'elle me met dans l'alternative de manquer du nécessaire ou de manquer à mon devoir, je renonce au legs que mon ami avait assigné pour la nourriture de son chien. Viens, Brisquet, je partagerai avec toi le peu que je possède ; plus tes persécuteurs son illustre et plus tu me sera cher. — L'animal était dans ses bras et tous deux gagnaient la porte. — Monsieur, monsieur, dit l'excellence, on verra si les lois vous autorisent à renoncer à ce legs ; mais en attendant le fisc s'en empare. Soyez l'animal, car s'il meurt avant que les 76 thalers soient rentrés, vous serez responsable du reste.

On lit dans le *GLANEUR* une singulière anecdote sous la rubrique de Nogent-le-Rotrou :

« Samedi, 7 juin, une femme de la campagne, passant par la rue de la Herse, s'arrête devant la demeure du sieur Gagueux, dégraisseur, et depuis long-temps perclus de tous membres. Elle aperçoit sur une table recouverte d'une serviette et placée au milieu de la chambre, un cruchon, de l'eau benite et deux cierges allumés. Le malade, qu'elle connaissait, était couché dans son lit et ne faisait aucun mouvement. On devait lui administrer l'extême-onction, et tous les préparatifs étaient faits. La bonne femme, le croyant trépassé et sur le point d'être enseveli, s'agenouille au pied du lit et fait une prière. Lorsqu'elle a fini, elle se relève, trempe le buis et asperge abondamment le moribond, qui éternue de surprise et bredouille quelques mots d'impatience.

« La pauvre vieille, s'imaginant avoir offensé l'âme du défunt, demande à grands cris, et reculant d'effroi, tombe à la renverse, en culbutant la table, et perd connaissance. Mais, ô fatalité ! en roulant, un cierge embrase les jupes de l'infortunée, que la chaleur rend bientôt à la vie. Aux sours gémissements qu'elle pousse, la

domestique accourt d'une pièce voisine et reste anéantie en voyant une femme se débattre au milieu des flammes et de la fumée. Elle veut la secourir, mais ses efforts eussent été inutiles sans ceux de plusieurs voisins qui se présentent avec des seaux pleins d'eau. La victime, que l'on questionne, au lieu de répondre, donne les signes de la plus grande aliénation, et, dans un état difficile à peindre, s'élançant hors de la maison, et s'en retourne promptement à Saint-Pierre-la-Bruyère, elle est morte des suites de ses blessures.

« Le sieur Gagueux n'a survécu que peu d'heures à cette scène effrayante, dont deux cents témoins peuvent attester l'exactitude et la vérité. »

### UNE TRAGEDIE DE LEGOUVE.

LA MORT DE HENRY IV. — Tragédie Legouvé, fut acceptée par les comédiens Français avec enthousiasme mais sans espoir de la représenter. — Comme on se met sur la scène au Bourbon, lorsque Napoléon gouvernait la France ! Legouvé fut frappé d'une heureuse inspiration. Il osa donc solliciter auprès du vainqueur d'Austerlitz la faveur de lui faire entendre la lecture de sa tragédie, il en recut une réponse favorable. L'audience était accordée pour midi précis. Legouvé s'y rendit, accompagné de Talma, qui devait lire la pièce. A leur arrivée les sœurs de l'Empereur et les dames de leur suite voulurent se placer au salon où devait avoir lieu la lecture. Chacune d'elles était empressée de voir l'auteur du « Mérite des Femmes, » mais elles furent conduites par Napoléon qui leurs dit que c'était une réunion particulière à laquelle il n'admettait que l'impératrice. Il ferme lui-même la porte à double tour et désignant un siège à l'auteur, il l'invite à s'asseoir. Legouvé hésite un instant et l'Empereur reprend avec une brusque urbanité : « Vous voulez donc que je reste debout ? » la lecture commence : à pénibles confidences que Henry IV fait à Sully, des tourmens sans cesse renaissans dont l'accablait l'altière Médicis, Napoléon portant un regard sur Joséphine, sembla lui dire qu'il n'avait jamais éprouvé d'elle que tendresse, dévouement, inaltérable bonté. Mais bientôt au récit fidèle de la sainte amitié qui unissait Henry IV et Sully, de ce bonheur si rare pour les souverains, de compter sur un ami véritable, sur un cœur à toute épreuve, l'Empereur se lève et regardant de tous côtés, paraît chercher le fidèle et brave Montebello. Restant alors debout, appuyé sur le dos d'un fauteuil, il suit la lecture avec la plus scrupuleuse attention ; et lorsque Talma prononce ce vers dans la bouche du Béarnais, qui pressent sa fin prochaine : « Je tremble, je ne sais quel noir présentiment..... » Napoléon l'interrompt tout-à-coup, et dit à Legouvé : « J'espère que vous changerez cette expression ; un Roi peut trembler, c'est un homme comme un autre ; mais il ne doit pas le dire. L'auteur en effet y substitue sur le champ ; « Je frémis, je ne sais etc. » Enfin, la conspiration s'achève, le meilleur des Rois est frappé du poignard que ses plus chers affidés ont mis aux mains du fanatisme. Sully, éperdu de douleur et d'épouvante, vient en faire le touchant récit. « Le pauvre homme !..... l'excellent homme !..... » prononce plusieurs fois Napoléon très-ému, tandis que Joséphine fondait en larmes. « Vous avez bien fait, ajoute-t-il, de désigner les auteurs de ce crime exécrable. Il faut vous attendre à de nombreux débats littéraires, mais vous aurez un grand succès. » Il lui parle alors de ses autres ouvrages, et lui exprime l'attention, de donner à son talent la récompense qu'il mérite ; mais Legouvé lui répond modestement qu'il en avait recueilli tout le prix puisqu'il était honoré de l'estime publique et membre de l'Institut de France. « Ainsi vous ne voulez rien ? » répond Napoléon en jetant sur lui un regard scrutateur : « Quoi, ni pension, ni honneurs ne peuvent vous toucher ! vous êtes donc un véritable homme de lettres ! » Il le quitte à ces mots : et des le lendemain l'ordre fut donné au Théâtre-Français de jouer la pièce, qui obtint un cours brillant de représentations. — H. D'EMDEN.

ON a vu arriver dernièrement, dans la cour de la préfecture de police de Paris, une élégante voiture de poste, attelée de quatre chevaux. Un particulier très bien mis s'y trouvait, escorté de deux gendarmes. Le bruit s'est répandu que le détenu s'étant introduit dans une famille opulente, a enlevé une riche héritière, et s'est dirigé avec elle sur la route de Boulogne, pour la conduire sans doute à Londres, et de là à l'autel nuptial du forgeron de GREYNA-GREEN ; mais les parens avaient pris leurs mesures : le ravisseur et sa victime ont été arrêtés à peu de distance de Paris, et s'en sont allés sur le champ. Le jeune homme a obtenu permission de conserver son brillant équipage pour venir rendre compte aux Tribunaux de sa conduite. La demoiselle a été ramenée par son tuteur dans un modeste Coucou.

Le Docteur JOHNSON, célèbre écrivain anglais, ayant appris que Boswell avait l'attention d'écrire une vie de lui ; je connais bien, dit-il un moyen de l'empêcher d'écrire ma vie, c'est de lui ôter la sienne.

# L'IMPARTIAL.

VILLAGE DE LAPRAIRIE.

JEUDI SOIR, 29 JANVIER, 1835.

Nous attendions tous les jours nos papiers de New-York et nous espérons pouvoir donner des nouvelles d'Europe, malgré l'exactitude ordinaire de notre correspondant, nous n'avons reçu aucun papier depuis jeudi dernier. Nous espérons être plus heureux dans notre prochain numéro.

D'APRES une convocation faite par Messire notre Curé Dimanche le 25 de ce mois, une assemblée de tenancier, a eu lieu aujourd'hui dans la sacristie de notre Eglise à l'effet d'approuver et de signer une requête adressée à Mrgr. l'Evêque de Québec, pour obtenir la permission de bâtir une Nouvelle Eglise. Messire Boucher, ayant fait lecture d'un projet de requête, il fut généralement approuvé et la plupart des personnes présentes le signèrent. Nous félicitons les habitants de la paroisse de ce résultat et nous engageons fortement, au nom du bien public, toutes les personnes qui n'étaient pas à l'Assemblée, à s'empresser de venir signer la requête. Personne ne peut douter de la nécessité, de l'urgence même de bâtir un nouvel édifice pour l'exercice de notre culte. L'ancienne église tombe de vétusté, elle est trop petite et nullement en rapport avec la population, enfin, exposé comme elle est sur la route des Etats-Unis, elle fait souvent naître un sourire sardonique sur les lèvres du voyageur qui vient de traverser un pays où on ne néglige rien pour donner de l'apparence aux temples.

Un autre argument en faveur de la nouvelle construction c'est, comme nous l'avons déjà dit, la régularité qu'acquerra notre marché, lorsque la nouvelle Eglise étant bâtie, on abattra l'ancienne. On doit convenir qu'alors cette place, maintenant si étroite et si irrégulière présentera un tout autre coup d'œil.

Que si quelques personnes sachant que ce nouvel édifice reposera en partie sur le cimetière craignant que cela ne devienne trop petit, nous leur répondrions que par rapport à la salubrité publique il serait à désirer qu'on imitat ce qui a été fait à Montréal et dans bien d'autres endroits; c'est-à-dire, qu'on transférât le cimetière hors du Village dans un terrain qui ne coûterait rien à la Fabrique.

Nous terminerons notre article par une observation qui ne peut manquer d'exercer une grande influence sur quelques personnes: On gêne dans la vieille Eglise! On se propose de construire quatre cheminées dans la nouvelle, où d'ailleurs un nombre de bancs, proportionné à son étendue, permettra nonseulement à chaque Paroissien d'y avoir le sien, mais en fera probablement diminuer le prix de location.

INCENDIE — Lundi le 26 du courant, vers 11 heures et demie du soir, le feu se déclara dans la maison occupée par J. D. Howlow & Cie., dans la rue St. Paul à Montréal; on nous informe que Messieurs les Pompiers des différentes compagnies méritent (par leur zèle) la reconnaissance publique. La pompe de la Compagnie du St. Laurent Capitaine Gondelack s'est signalée en cette occasion. Nous avons recueilli aucuns détails Exactes et nous ne connaissons pas les pertes occasionnées par cette incendie.

LA SAISON. — Après avoir débuté avec une rigueur extraordinaire, l'hiver s'est beaucoup adouci, depuis dix à douze jours. Pendant cette dernière période, nous avons vu tomber plusieurs fois de la neige et même il a plu à divers reprises, ce qui a considérablement gâté les chemins dans les campagnes. Quant à la traverse de Laprairie à Montréal, elle est en aussi bon état qu'on puisse le désirer. Pas un seul caillou ne vient vous rompre les reins et c'est une chose bien agréable que de se trouver tout-à-coup sur cette glace parfaitement unie, après avoir été pendant une heure ou deux, balotté de derrière et de l'avant dans les chemins de campagne.

[DE LA MINERVE DU 26.]

ACCIDENT. — Jeudi dernier trois canots avec deux Indiens dans chacun, en croisant entre Lachine Caghnawaga, furent emportés dans les rapides par la violence du courant. Vendredi matin on retrouva les corps de deux de ces malheureux sur le rivage. On ne peut dire si ils appartenaient tous deux au même canot; mais d'après leur apparence, il n'y a aucun doute qu'ils faisaient partie des hommes perdus et jusqu'aujourd'hui on ne peut savoir ce que les autres sont devenus.

Les funérailles du tant regretté Doyen de la Chambre d'Assemblée, LOUIS BOURDAGES, ont eu lieu, comme nous l'avions annoncé, à St. Denis, Mercredi dernier; malgré le mauvais état des chemins, un concours extraordinaire de citoyens s'était empressé de se rendre, de tous les points du pays, à cette triste cérémonie; afin de donner un dernier témoignage public à la mémoire de l'homme qui honorait son pays. Le cortège était imposant et nos compatriotes, dans cette circonstance ont prouvé que chez eux la vertu ne manquait point d'admirateurs. Le corps a été déposé dans les voutes de l'Eglise St. Denis. — *IBID.*

## LOGOGRIPE.

En laissant mes pieds tels qu'ils sont  
J'égale un grain de sable  
Si vous les renversez, Je deviens un Mont  
Autant ancien que respectable.

Le mot du LOGOGRIPE au Prochain Numéro.

BUREAU DU SECRETAIRE DE LA PROVINCE,  
Québec 14 Janvier, 1835

Il a plu à Son EXCELLENCE LE GOUVERNEUR EN CHIEF de faire les appointemens suivans savoir:

John McGillivray, Joseph Rogers et James Chapman, Ecuyers, pour être Commissaires pour la Décision Sommaire des Petites Causes dans et pour le Township de Greenville, sous l'Acte III. Guil. IV, cap. 34

William Chaffers, Ecuyer, pour être Commissaire pour ditto, ditto, dans et pour la paroisse de St. Césaire, sous ditto, ditto.

François Cottrill, Ecuyer, pour être ditto, ditto, dans et pour la paroisse de St. François, sous ditto, ditto.

Louis G. Hebert, Ecuyer, pour pratiquer la Médecine, Chirurgie l'Art Obstétrique dans cette Province.

## MARIAGE.

Marié. — Aux Cèdres, le 27 du courant, ROUSSAINT BROUSSEAU, Ecr., Négociant de ce Village, a épousé la Demoiselle CHARLOTTE fille de M. ETIENNE ROI, Ecuyer.

## DECES.

Décédé. — En ce Village, Dimanche dernier, le 18 du courant, âgé de 35 ans, Dame LEONORE BROUSSEAU, épouse de Mr. RAPHAEL MOQUIN.

— A St. Denis, Mardi le 20 de ce mois, LOUIS BOURDAGE Ecr., Lieutenant, Colonel de Milice, Magistrat, Commissaire pour entendre et juger les petites causes. La Chambre d'Assemblée perd son DOYEN et le pays, un Citoyen respectable.

## AVIS DIVERS.

### ATTENTION!!!

### AVIS AUX CHASSEURS.

Il sera tiré à la RAFFLE aussitôt que la liste sera remplie, un superbe FUSIL, nouvellement apporté de la Nouvelle Orléans, d'une nouvelle construction n'étant ni à PIERRE ni à PISTON, sa portée est extraordinaire, tant pour la justesse que pour la longueur.

On joindra au FUSIL les munitions nécessaire pour tirer huit mille coups.

Cette raffle est de vingt-cinq billets à 5s. chaque, payable avant de jeter les Dés le Propriétaire payera 25s. en boisson, et l'acquéreur 10s. La raffle aura lieu à l'auberge de Charles Giroix en ce Village.

Comme il ne reste que bien peu de Numéro à prendre nous donnerons dans notre prochaine feuille le jour et l'heure fixé pour le TIRAGE.

Laprairie 15 Janvier 1835.

## AVERTISSEMENT

A VENDRE à des conditions très avantageuses et à des termes de paiement faciles pour l'acquéreur, UNE TERRE située dans la Paroisse de St. Isidore à une lieue de distance de l'Eglise, bien boisée en Pin, Epinette et autres bois, de trois arpents de front sur vingt cinq de profondeur, sa devature sur le grand chemin qui conduit à la Paroisse Ste. Martine et aux Etats-Unis. Cette propriété offre des grands avantages pour les commerçans en bois, qui en tirant parti du bois, trouveront un soi très productif.

Pour plus grandes particularités et les termes de paiement on pourrait s'adresser à cette Imprimerie ou au Propriétaire Soussigné.

HYACINTHE GUERIN.

Laprairie, 11 Décembre, 1834.

## ATTENTION!!!

MONSIEUR N. D. L. JAUMENNE, ayant régné la place d'Instituteur qui lui avait été conférée par Messieurs les Syndics du premier Arrondissement d'Ecole du district de Laprairie a l'honneur d'informer les pères de familles qu'il donnera chez lui, ou dans le Village, des leçons de Grammaire et d'Orthographe Française aux jeunes gens qui désireraient se perfectionner dans l'étude de cette langue. Il pourra également enseigner la Géographie et l'Arithmétique aux personnes qui le désireront.

Le prix de ses leçons sera modéré et proportionné au nombre de jeunes gens qui se réuniront.  
Laprairie, 11 décembre.

## AVIS.

LE SOUSSIGNE fait ses remerciemens à ses amis et à tous ceux qui ont bien voulu l'encourager depuis qu'il a la direction de L'HOTEL CANADIEN dans ce Village, il espère que les VOYAGEURS qui voudront bien le visiter trouveront chez lui en tous temps un Assortiment choisis de meilleurs LIQUEURS; il aura toujours prêt, des METS aux désirs des visiteurs, et enfin tous les avantages désirables pour être bien logé.

ECURIES et REMISE dans le meilleur ordre possible.

CHARLES GIROUX.

Laprairie, 11 décembre,

## A REPARER ET A NETTOYER, PIANO-FORTE ET HORLOGES.

LES PERSONNES qui ont des PIANO-FORTES à réparer et à accorder, ainsi que des HORLOGES ou PENDULES à nettoyer ou à arranger, peuvent s'adresser au BUREAU de L'IMPARTIAL, où on leur indiquera une personne habile dans les deux genres.

Laprairie, 11 décembre,

## A VENDRE

### A CETTE IMPRIMERIE.

COMMUNICATIONS, Subpcena, Règles de Cour, Exécution des Saisies Arrêts, Saisies Gageries, à l'usage des Messieurs les Juges, et des Messieurs les Procureurs pour Messieurs les Notaires, et Procès Verbaux de Saisie pour Messieurs les Huissiers.  
Laprairie, 11 décembre, 1834.

Imprimé et publié tous les Jeudi

PAR

RAYMOND ET JAUMENNE.

CONDITIONS DE L'IMPARTIAL.

Ce Journal se publie tous les JEUDI soir. Le prix de l'abonnement est de TROIS PIASTRE par année, outre les frais de poste, payable par trimestre et d'avance. Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant leur semestre échu, et payer leur arrérages.

On ne reçoit pas de souscriptions pour moins de six mois.

### PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous 25 c. et pour chaque insertion subséquente 7 d. au-dessus de 6 lignes et au-dessous 3s. 4 d. de 10 d. pour chaque insertion subséquente. Au-dessus de 10 lignes, 4 d. par ligne pour la première insertion, et les. pour chaque insertion subséquente.

Nous publierons les annonces qui nous seront adressées, jusqu'à ce que nous ayons reçu ordre de continuer.